

D.2017.05.24.5.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 24 Mai 2017

5. – ACCESSIBILITÉ

5.1 – Etat d'avancement des mesures du Schéma Directeur Accessibilité Programmée (SDAP) et de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) Tisséo (Période 2016).

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (à M. Trautmann)	
CARNEIRO Grégoire	X	X (à M. Chollet à/c du point 8.1)	
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc		X (à M. Grass)	
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (à Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à Mr Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (à Mr André)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Politique de mise en accessibilité du Réseau

Le Schéma Directeur Accessibilité (2009-2014) : des réalisations et l'ancrage d'une culture de l'accessibilité pour tous

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a posé les principes d'une accessibilité pour tous et à tous les services.

En apportant de nombreux changements dans le domaine de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports, la loi appelée aussi « Loi Handicap » a constitué une avancée majeure sur la prise en compte du handicap dans la vie quotidienne des personnes en situation de handicap tout en favorisant leur intégration en tant que citoyen à part entière au sein de la cité.

Dans ce contexte, le SMTC s'est engagé dans une démarche volontariste en matière d'accessibilité en adoptant un premier Schéma Directeur d'Accessibilité en juillet 2009.

La délibération du Comité Syndical D .2015.03.25.2.1.1 a permis de dresser le bilan de la politique menée de 2009 à 2014 qui s'est traduite de façon très positive dans le quotidien des usagers du réseau et dans la prise en compte durable de la thématique accessibilité dans les projets.

Un budget de 33 millions d'euros, dont près de la moitié consacré à la mise en accessibilité des arrêts de bus, a considérablement élevé le niveau d'accessibilité du réseau BUS – TRAM – METRO, entraînant une augmentation de fréquentation de + 18% des usagers bénéficiant d'un titre de transport « invalide » .

Cependant, à l'échelle nationale, les objectifs fixés par la « Loi handicap » n'ayant pas été atteints, des mesures complémentaires ont été décidées afin de compléter les actions déjà entreprises et assouplir les difficultés relevées

Dans la dynamique du Schéma Directeur d'Accessibilité, le SMTC a adopté en septembre 2015, un nouveau plan d'action, le SDAP - Ad'AP

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, a offert aux Autorités Organisatrice des Transports la possibilité notamment:

- de poursuivre sur trois ans leur Schéma Directeur d'Accessibilité pour la mise en accessibilité de leurs réseaux, à travers l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée (SDAP).

- de finaliser sur trois, six, ou neuf ans, la mise en accessibilité de leurs Etablissements recevant du Public (ERP) en s'engageant dans un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Les engagements du SDAP-Ad'AP 2016-2018

Une enveloppe prévisionnelle de 28 millions d'euros consacrés à l'amélioration de l'accessibilité:

- ❖ du réseau bus et des services apportés aux usagers : 21,480 millions €

- Mise en accessibilité des points d'arrêts du réseau bus Tisséo
- Formation des personnels en contact avec le public
- Information voyageurs adaptée

- ❖ des établissements recevant du public : 5,998 millions €

- Stations de métro,
- Agences commerciales
- Salles d'attente
- Commerce.

Nouveauté introduite par l'Ordonnance du 26 septembre 2014 : Le suivi annuel de l'avancement des actions prévues

C'est la nouveauté introduite par l'Ordonnance du 26 septembre 2014 qui vient compléter le dispositif de la loi de 2005 imparfaite de ce point de vue. Le suivi annuel des mesures programmées permet de rendre compte et d'ajuster si nécessaire les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs fixés sur la durée du schéma directeur et de l'agenda d'accessibilité programmée.

Bilan intermédiaire SDAP - Ad'AP Fin 2016

Le rapport annexé à la présente délibération dresse un bilan de la mise œuvre des mesures prévues au regard des planifications annoncées et fait état du niveau des engagements financiers afférents.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170530-20170524-5-1D- DE Date de télétransmission : 30/05/2017 Date de réception préfecture : 30/05/2017
--

En résumé, au terme de la première année du déploiement des mesures :

- SDAP
 - Plus d'1/4 du programme SDAP 2016 - 2018 réalisé
 - Montant des travaux : 3 Millions €
 - 146 nouveaux arrêts accessibles hors SDAP en parallèle
 - un réseau accessible à 65% (+ 5 % / janvier 2015)
- Ad'AP

Les actions d'amélioration de l'accessibilité des stations de métro et des ERP de 5^{ème} catégorie se déroulent conformément au planning prévisionnel. A noter, l'aboutissement fin 2016 de l'opération « Portillon PMR » qui consistait à doter les passages dédiés d'un module avec cible abaissée pour une validation du déplacement à portée de main pour les personnes en fauteuil roulant et les personnes de petite taille notamment.

Dans le cadre de la concertation, le bilan intermédiaire a été présenté en Commission Accessibilité Réseau Urbain Tisseo (CARUT) du 13 décembre 2016 et aux membres du Comité de suivi SDAP/Ad'AP en date du 31 janvier 2017.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : PREND ACTE du bilan intermédiaire présenté sur la mise en œuvre du Schéma Directeur Accessibilité (ADAP) et de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) au titre de la première année de la période de validité du SDAP-Ad'AP (2016-2018).

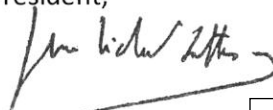
ARTICLE 2 : AUTORISE la transmission du bilan intermédiaire et des annexes numériques associées aux services préfectoraux concernés pour le suivi des engagements.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20170530-20170524-5-1D- DE Date de télétransmission : 30/05/2017 Date de réception préfecture : 30/05/2017
--

SMTC Tisséo

Schéma Directeur d'Accessibilité Programmée

2016 – 2018

Agenda d'Accessibilité Programmée

2016 - 2024

Etat de l'avancement des mesures fin 2016

Annexe à la délibération D.2017.05.24.4.1 du 24 mai 2017

Sommaire

Contexte réglementaire.....	4
Faits marquants 2016	4
Etat d'avancement des mesures SDAP fin 2016	5
Mise en accessibilité des arrêts de bus prioritaires	5
Rappel des engagements SDAP 2015	5
Etat d'avancement fin 2016	6
Ecart engagements / réalisation des travaux	6
Impact sur la suite du programme SDAP	7
Impossibilité Technique Avérée de mise en accessibilité	7
Rappel des critères de classement en ITA.....	7
Etat des arrêts classés en ITA fin 2016	8
Evolution des demandes de dérogation à la mise en accessibilité des arrêts	8
Bilan des mises en accessibilité de l'ensemble des arrêts en 2016	8
L'évolution de l'accessibilité du réseau bus en synthèse	9
Service de substitution	9
Rappel des engagements SDAP 2015	9
Déclenchements du service Le lien en 2016	9
Coût engagé pour cette mesure en 2016.....	9
Impact sur la suite du programme	9
Formation	10
Rappel des engagements SDAP 2015 / état d'avancement 2016	10
Programme prévisionnel 2017	10
Information voyageurs et communication.....	11
Information voyageurs	11
Communication	12
Bilan des actions 2016 du SDAP	13
Bilan financier des actions SDAP	13
Conclusion	13
Evolution de la programmation SDAP 2017	14

Etat d'avancement des mesures Ad'AP fin 2016	15
Rappel des engagements Ad'AP 2015.....	15
Prévisions financières et planning de mise en œuvre.....	15
ERP métro : les stations.....	16
Lignes d'accès aux quais : portillons PMR	16
Escaliers fixes : amélioration du contraste visuel et tactile	16
Mise en conformité des ascenseurs : amélioration de l'accessibilité	17
L'éclairage.....	18
Les visuels	19
ERP métro : les commerces, les agences et les salles d'attentes.....	20
Les agences Tisséo et les salles d'attente	20
Les boutiques de vente	20
Programmation Ad'AP 2017.....	21

Contexte réglementaire

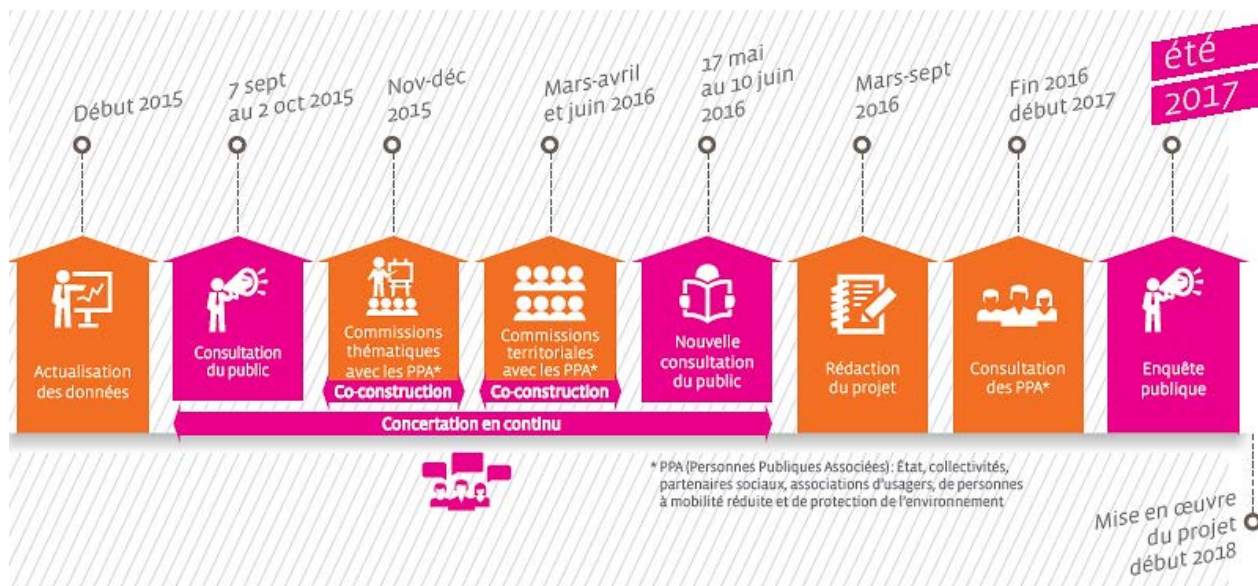
- Contexte juridique
 - Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
 - Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées
- Engagement du SMTC
 - Délibération du 16 septembre 2015 du Comité Syndical du SMTC adoptant le Schéma Directeur Accessibilité Programmée (SDAP)
- Validation préfectorale
 - Arrêté Préfectoral du 20 janvier 2016 approuvant l'Ad'AP
 - Arrêté Préfectoral du 16 février 2016 approuvant le SDAP

Faits marquants 2016

Toulouse doublement récompensée lors des Access City Awards 2016 (l'accessibilité des transports urbains soulignée dans la décision du jury)

- Périmètre des transports urbains :
 - intégration du réseau communal de Colomiers au réseau Tisséo, en septembre 2016
- Lancement de lignes de bus à haut niveau de service 100 % accessibles :
 - Linéo 1 (prolongement) et Linéo 2 en octobre 2016
- Inauguration des portillons PMR adaptés sur les lignes de contrôle d'accès au métro durant la semaine de la mobilité, en septembre 2016
- Lancement de l'opération « dessine-moi une station » durant les journées Villes et Handicap, en novembre 2016
- Concertation Projet mobilité 2020 - 2030 : 2^{ème} phase de consultation du public (mai –juin 2016), réunions menées par la Commission Nationale de Débat Public :
 - focus groupe 3^{ème} ligne du métro sur le thème « Handicap » à l'Association des Paralysés de France, à Toulouse le 9 novembre 2016

- Révision du PDU en cours :
 - présentation de l'annexe accessibilité en Commission Accessibilité Réseau Urbain Tisséo (CARUT) du 13 décembre 2016



Source DCom SMTc

Etat d'avancement des mesures SDAP fin 2016

Mise en accessibilité des arrêts de bus prioritaires

Rappel des engagements SDAP 2015

valeurs Janvier 2015	Arrêts Prioritaires	Non prioritaires	Total
Accessibles	1828	320	2148
Non accessibles	978	429	1463
ITA	56	-	56
Total	2862	749	3611

La liste des arrêts prioritaires non accessibles paraît dans le tableau de suivi fourni en annexe numérique

Source DGAPI SMTc

Programmation prévisionnelle annuelle de mise en accessibilité des arrêts :

- 2016 : 429 arrêts
- 2017 : 184 arrêts
- 2018 : 365 arrêts

Etat d'avancement fin 2016

Réalisation / programmation SDAP 2016	
	Total
Programme SDAP	429
Arrêts supprimés	13
Arrêts devenus accessibles	224
Taux de réalisation fin 2016	57%
<i>Taux de réalisation / l'engagement SDAP 2015*</i>	23%

Source DGAPI SMTC

Les travaux réalisés fin 2016 représentent un coût de 3 millions €.

Ecart engagements / réalisation des travaux

Motifs des écarts entre engagement, programmation et réalisation :

- Evolution du réseau
- Avancement des études des tracés Linéo
- Impact des programmes de travaux de voirie des EPCI
- La nécessaire mise en cohérence des planifications SMTC et EPCI

La suppression ou le déplacement conséquent d'arrêts entraînent la non réalisation des travaux.

La coordination entre gestionnaires de la voirie ou les évolutions de réseau prévues entraînent la modification des plannings des travaux (avance sur réalisation ou report sur la programmation SDAP).

En 2016, l'intégration au réseau Tisséo du réseau communal de Colomiers a généré la mise en accessibilité de 72 arrêts non prévus au programme.

Impact sur la suite du programme SDAP

Report des travaux non réalisés en 2016 en 2017.

- Nombre d'arrêts prévus en 2017 : 184
- Nombre de reports : 232
- Nombre d'arrêts désormais au programme de 2017 : 416

Suivi SDAP : actualisation					
Programmation SDAP	2016	2017	2018	2019	Total
cumul programmation avec reports		416	365	0	
report de l'année N-1		232	0	0	
programmation SDAP 2015	429	184	365		978
Réalisé en 2015 et 2016	184	39	1		224
Réalisé en 2017					
Réalisé en 2018					
non réalisé à reporter en N+1	232				
Arrêts supprimés	13				
taux de réalisation / programmation annuelle	54 % *				

*: Valeur prenant en compte tous les arrêts réalisés en 2016, conformément au programme et par anticipation

Impossibilité Technique Avérée de mise en accessibilité

Rappel des critères de classement en ITA

Décret 2014-1323 - Art D1112-15

La mise en accessibilité aux personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite, d'un point d'arrêt routier est considérée comme techniquement impossible notamment :

- lorsque la **voirie** qui supporte le point d'arrêt présente une **pente supérieure à 5 %**
- ou que **l'emprise de ce point d'arrêt est trop étroite** pour permettre le respect de la distance minimale de 1,50 m prévue pour le retournement de la personne en fauteuil roulant sur le point d'arrêt une fois la rampe déployée,
- et **qu'aucune autre solution technique, tel le déplacement du point d'arrêt**, ne permettrait sa mise en accessibilité sans nuire à la sécurité des usagers.

Etat des arrêts classés en ITA fin 2016

Lors du dépôt du SDAP Ad'AP en préfecture, une demande de dérogation à la mise en accessibilité portait sur 56 arrêts de bus.

En 2016, pour 2 arrêts classés en ITA, une solution a pu être trouvée pour les rendre accessibles.

Impossibilité Technique Avérée de mise en accessibilité			
	Nombre d'arrêts concernés		
	ITA déclarées	ITA levées	Arrêts demandant des études complémentaires*
SDAP 2015	56		
Actualisation SDAP 2016		2	84

Les causes de classement en ITA paraissent dans le tableau de suivi fourni en annexe numérique.

Source DGAPI SMTc

Evolution des demandes de dérogation à la mise en accessibilité des arrêts

Les arrêts problématiques feront l'objet d'ateliers d'évaluation CARUT

84 arrêts présentent une complexité de mise en accessibilité. Des études complémentaires sont nécessaires pour évaluer si une demande de classement en ITA est inévitable. La prochaine étape est l'organisation d'ateliers avec les associations membres de la CARUT.

Les arrêts qui seront jugés possibles à mettre en accessibilité seront intégrés au programme, les autres feront l'objet d'une demande d'ajout à la liste des ITA.

Bilan des mises en accessibilité de l'ensemble des arrêts en 2016

Arrêts rendus accessibles			
Origine des travaux	SDAP	Les Plus	Bilan
Nombre d'arrêts prévus	429	0	429
Nombre d'arrêts réalisés	224	146	370
Ecart réalisé / prévu	- 205	+ 146	- 59

Source DGAPI SMTc

L'évolution de l'accessibilité du réseau bus en synthèse

Fin 2016

- Près d'1/4 du programme SDAP 2016 - 2018 réalisé
- en parallèle, 146 nouveaux arrêts accessibles hors SDAP
- le taux d'arrêts de bus accessibles progresse de 60 % à 65 %

Service de substitution

Rappel des engagements SDAP 2015

Le lien : un service de substitution utilisable en cas d'arrêt non accessible

Le service « Le Lien » est :

- un service gratuit pour les personnes à mobilité réduite,
- à la demande,
- sans accompagnement au domicile,
- d'adresse (trottoir de la voie publique) à l'arrêt du réseau lourd et accessible le plus proche,
- en complément du réseau Tisséo accessible.

Ce service est indépendant du service Mobibus spécialisé, de porte à porte et d'adresse à adresse (réservé aux personnes présentant un handicap ne leur permettant pas d'utiliser le réseau urbain de transports en commun).

Déclenchements du service Le lien en 2016

Le service de substitution				
	Nombre de déclenchements		Nombre d'annulations	
Année	Transports demandés	Transports réalisés	Transports annulés par client	Transports refusés
2016	738	445	291	2

Source DM SMTC

Coût engagé pour cette mesure en 2016

Les 445 transports réalisés représentent un coût de 11,13 k€

Impact sur la suite du programme

L'analyse des causes d'annulation des services demandés, ainsi que la situation géographique et le nombre d'ITA en fin de programme pourront amener le SMTC à faire évoluer les conditions de fonctionnement du service le Lien.

Formation

Rappel des engagements SDAP 2015 / état d'avancement 2016

Formation du personnel Tisséo EPIC 2016		Nombre de personnes	Nombre d'heures	Frais pédagogiques
Formation « Accessibilité des personnes handicapées »	Engagement SDAP 2016	39	156	2 900 €
	Réalisé 2016	109	432	3430 €
Formation « Langue des signes française »	Engagement SDAP 2016	6	84	2500 €
	Réalisé 2016	7	98	2020 €

Source DRH EPIC

Tisséo assure la formation aux différents handicaps au-delà de l'exigence de formation des seuls personnels en contact avec le client et au-delà des engagements du SDAP.

Tisséo maintient des formations à la Langue des Signes Française pour le personnel volontaire.

Programme prévisionnel 2017

Formation du personnel Tisséo EPIC 2017		Nombre de personnes	Nombre d'heures	Frais pédagogiques
Formation « Accessibilité des personnes handicapées »	Engagement SDAP 2017	39	156	2 900 €
	Programmé 2017	94	376	3185 €
Formation « Langue des signes française »	Engagement SDAP 2017	6	84	2500 €
	Programmé 2017	7	98	2010 €

Source DRH EPIC

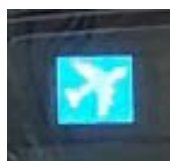
Information voyageurs et communication

Information voyageurs

Nature des actions	Détail des actions prévues en 2016	Réalisé
Documents d'information	Ajout de l'heure de passage pour chaque arrêt de bus	✓
	Schéma de ligne simplifié dans les bus et aux arrêts	✓
Site internet	Liste des arrêts : « plan de ligne » pour personnes aveugles	✓
Informations terrain *	Ecrans TFT	En cours
	Bandeau d'information à l'avant des rames ligne T2 : Pictogramme « avion » pour direction Aéroport	Etude non finalisée
	Conception de visuels représentant les stations de métro	✓
Envois personnalisés	Envoi d'information disponibilité des ascenseurs par Email aux associations	✓

Toutes les actions prévues ont été réalisés.

Seule l'évolution du bandeau à l'avant des rames de tram (ajout d'un pictogramme d'avion en direction de l'aéroport pour les personnes ne lisant pas) a été retardé par les résultats non concluant d'une première étude de faisabilité.



Cf « tableau de bilan financier des actions SDAP »

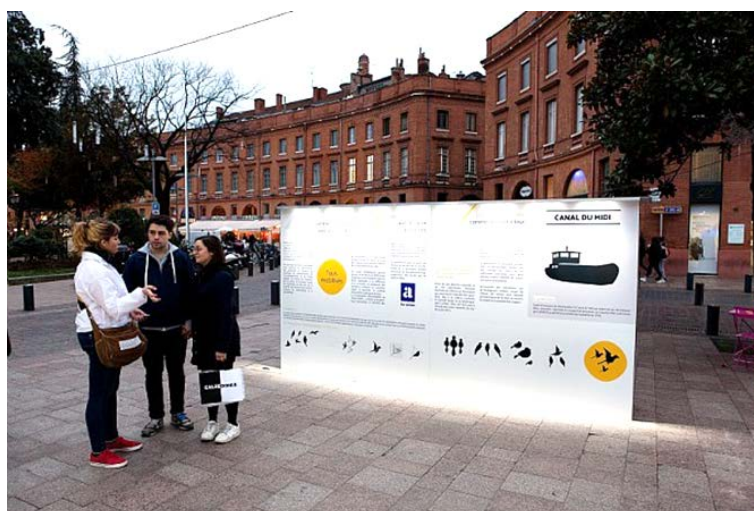
Communication

Actions de communication réalisées en 2016

Cibles	Actions de communication prévues en 2016	Réalisé
Campagnes communication externe	Modules de validation avec cible abaissée sur les portillons PMR dans les stations de métro : « Le métro à portée de mains »	<i>Septembre 2016</i>
	Visuels de reconnaissance des stations de métro : « Dessine-moi une station »	<i>Novembre 2016</i>
Communication interne	Stand mobile sur les sites Tisséo EPIC : « Le handicap visible ou invisible, mise en situation »	<i>Novembre Décembre 2016</i>



Flyer de présentation des portillons PMR métro



Evènement de présentation des visuels de reconnaissance du métro, esplanade François Mitterrand à Toulouse

Bilan des actions 2016 du SDAP

Bilan financier des actions SDAP

Mesures	Budget prévisionnel	Réalisé	Taux de réalisation
Mise en accessibilité des arrêts	8 580 k€	3 000 k€	35 %
Service de substitution	105 k€	11,13 k€	11 % du montant max prévu 100 % des demandes traitées
Formation	5,40 k€	5,45 k€	> 100 %
Information + Communication	735 + 25 k€	451k€ + 17,7 k€	62 %

Conclusion

Ecart entre prévisions et réalisations :

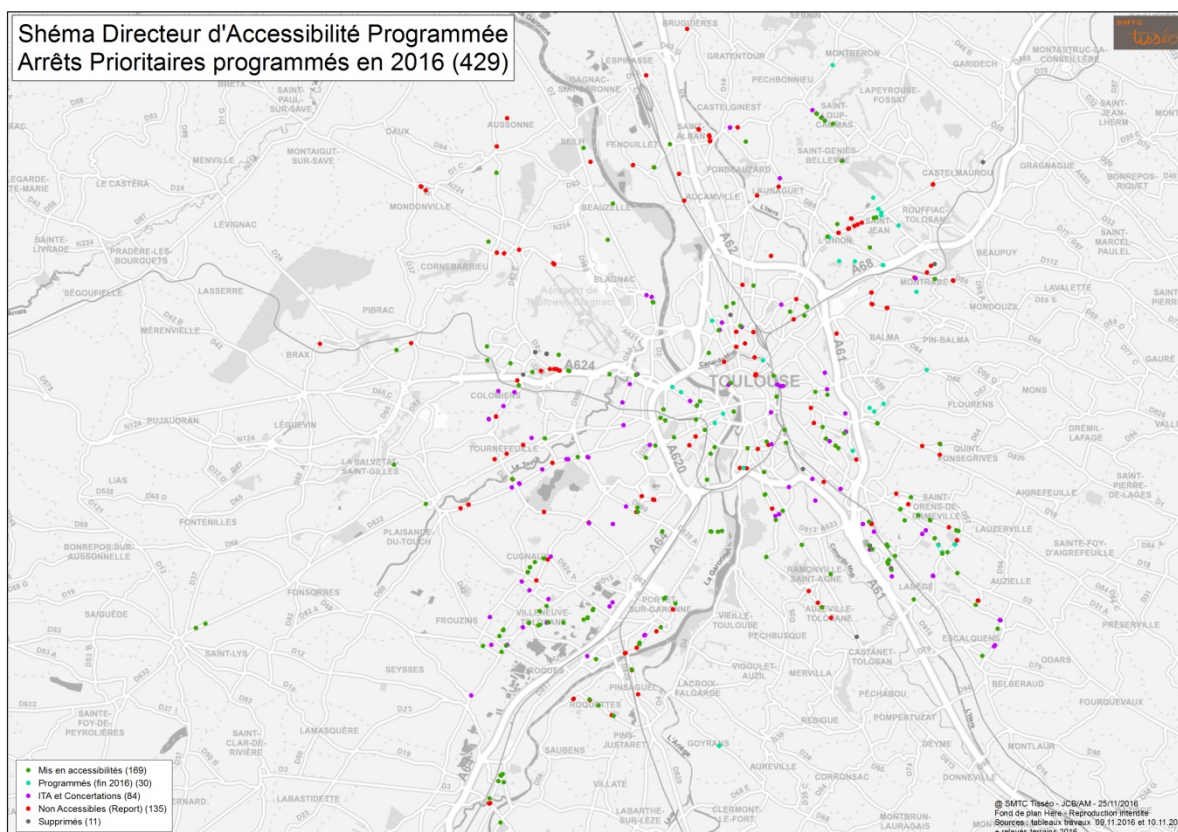
- pour la mise en accessibilité des arrêts :
 - organisation de la coordination entre EPCI et SMTC
- pour les services de substitution :
 - moindre demande par rapport au maximum prévu au contrat du prestataire
- pour la formation :
 - réalisée au-delà des engagements (non limité au personnel en contact avec la clientèle)
- pour l'information :
 - pour les développements informatiques, une grande partie a été faite en interne, sans avoir recours à un prestataire (optimisation budgétaire)
 - pour les écrans TFT destinés à faciliter l'information voyageurs : une reprogrammation pluriannuelle a été opérée en parallèle de l'avancement des projets concernés (Linéo, quais métro)
- pour la communication :
 - réalisation selon prévisions avec optimisation budgétaire

Evolution de la programmation SDAP 2017

Outre les reports liés aux non réalisations du programme de 2016, le programme 2017 est impacté par l'intégration des lignes du réseau de la Communauté de l'Agglomération du Muretain, qui devrait intervenir en Septembre 2017.

Annexes

Cartographie : arrêts prioritaires programmée pour 2016



Annexes numériques à transmettre à la Préfecture

Tableau de suivi des points d'arrêts - Evolution de l'accessibilité par ligne

Source DGAPI SMTC

Etat d'avancement des mesures Ad'AP fin 2016

Rappel des engagements Ad'AP 2015

Prévisions financières et planning de mise en œuvre

Dans la continuité des actions engagées au Schéma Directeur d'Accessibilité, l'essentiel des actions de l'Ad'ap sont prévues sur la première période de 3 ans.

Seules deux actions seront mises en œuvre sur les deux périodes suivantes, à savoir le renouvellement des bornes d'appel d'urgence prévu dans le cadre de l'opération « doublement de la capacité de la ligne A », dont la mise en œuvre est programmée sur la 2^{ème} période, et l'amélioration de l'éclairage des 38 stations phasée sur les 2 dernières périodes.

Ad'AP	Périodes			
Actions	2016-2018	2019-2021	2022-2024	Total
Obstacles sur cheminements	36 k€			36 k€
Adaptation des portillons billettiques	455 k€			455 k€
Remplacement ascenseurs	1 153 k€			1 153 k€
Traitement escaliers fixes	500 k€			500 k€
Eclairage	300 k€	600 k€	850 k€	1 750 k€
Avertisseur lumineux en façade de quai	36 k€			36 k€
Visuels de reconnaissance des stations	100 k€			100 k€
Signalisation des parois vitrées, bornes et poteaux	38 k€			
Bornes d'Appel d'Urgence (BAU)		1 080 k€		1 080 k€
Parkings (P+R)		900 k€		900 k€
Total	2 618 k€	2 580 k€	850 k€	6 010 k€

ERP métro : les stations

Lignes d'accès aux quais : portillons PMR

- « Un dispositif unique en France »

Une adaptation ergonomique pour faciliter l'accès au quai de façon autonome grâce à l'ajout d'une cible de validation et d'un écran abaissés.

Un équipement conçu en étroite collaboration avec les associations et l'industriel.

Une opération menée conformément à la programmation, avec un déploiement effectif sur l'ensemble des stations achevé en juin 2016.

Coût de l'opération : 455 k€

- 16 septembre 2016 : « *Le métro à portée de main pour tous* »

Inauguration de l'aménagement des passages PMR à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité.



Escaliers fixes : amélioration du contraste visuel et tactile



Pose de bandes d'éveil à vigilance à chaque volée d'escalier et réfection des nez de marche et contremarches pour un contraste amélioré.

Cette opération a fait l'objet de tests in situ dans la station Jeanne d'Arc, en concertation avec les associations concernées membres de la CARUT, pour valider les choix de technique et de matériaux.

La solution à base de résine chargée jaune s'étant révélée complexe à poser et salissante à l'usage, l'ajout d'un profilé a finalement été préféré pour les stations restant à réaliser. Un nouveau marché a été notifié en juillet 2016.

L'avancement des travaux est conforme au planning prévu dans les engagements de l'Ad'AP. L'ensemble des stations seront traitées en 2017.

Bilan fin 2016	Nez de Marche		BEV intérieures		BEV extérieures	
	Nombre de stations traitées	%	Nombre de stations traitées	%	Nombre de stations traitées	%
Ligne A 18 stations	18	100	14	80	6	33
Ligne B 20 stations	11	55	9	45	2	10

Mise en conformité des ascenseurs : amélioration de l'accessibilité

Parmi les éléments pris en compte lors de la mise en conformité des ascenseurs, l'amélioration de l'accessibilité porte sur les points suivants :

Zone palière :

- Contraste de la boîte à bouton palière sur l'encadrement inox
- Bouton d'appel avec collerette lumineuse
- Indicateur de position cabine

Intérieur de la cabine :

- Dispositif de téléalarme avec boucle magnétique
- Contraste de la boîte à bouton cabine sur habillage inox cabine
- Mise en place de miroir de recul
- Rénovation de l'éclairage : mise en place de spots en plafond
- Boîte à bouton cabine :
 - bouton XL,
 - collerette verte et jaune pour la téléalarme,
 - étiquettes de nom d'étage avec braille,
 - indicateur position d'étage.
- Les cabines d'ascenseurs de la ligne B sont équipées de caméras.



Ascenseurs		traités *	restant à traiter en 2017/18 **	% de réalisation
Ligne A	Ligne historique : 14 stations	24	15	62%
	Prolongement : 4 stations	16	0	100 %
Ligne B	20 stations		73	0 %

L'avancement des travaux est conforme au planning prévisionnel

* : à l'exception de 7 édicules

** : interface DoCA (traités lors du doublement de la capacité de la ligne A)

L'éclairage

Cette opération d'envergure se trouve à l'interface de l'agenda d'accessibilité programmée et de la mission énergie : les objectifs visent le confort d'usage et le développement durable :

- Amélioration de l'accessibilité
- Gestion des obsolescences
- Réduction des consommations énergétiques



La première période de l'Ad'AP est consacrée à la phase d'étude de l'éclairage des stations menée sur 6 stations tests choisies pour leur représentativité des différentes architectures et configurations de l'ensemble des stations de métro. La complexité de l'opération a nécessité une phase initiale de diagnostic durant l'année 2016.

- Juillet 2016, le marché de maîtrise d'œuvre de cette phase test a été notifié.
- Décembre 2016, un premier diagnostic a été rendu. Il prend en compte l'évolution des technologies et des réglementations concernant l'accessibilité et la transition énergétique.

Les stations test :

Arènes, Capitole, Argoulets, Compans Caffarelli, Rangueil et Carmes

En 2017 et 2018, les aménagements réalisés sur les stations tests permettront d'évaluer les solutions préconisées avant déploiement sur l'ensemble des stations de la ligne A sur la période 2019-2021 et cde la ligne B sur la période 2022-2024.

L'avis des associations membres de la CARUT sera sollicité dans le cadre du partenariat établi pour l'ensemble des projets pour évaluer les solutions envisagées et ou mises en œuvre sur les stations test.

Les visuels

A chaque station de métro son visuel d'identification pour un accès plus autonome à tous, une première en France.

Le recours aux visuels permet l'identification et la mémorisation des étapes d'un déplacement. Ils accroissent l'autonomie des personnes en situation de handicap mental, cognitif ou psychique. Ces visuels faciliteront également la mobilité des personnes non francophones, analphabètes ou en situation de stress.



Un jalonnement du déplacement compréhensible par tous : l'utilisateur trouvera tout au long de son parcours des visuels de reconnaissances des stations de métro.

Les lieux d'intégration et les matériaux utilisés sont en cours de réflexion et participeront à renforcer l'efficacité des visuels.

Le projet

- Un dispositif d'inclusion dans l'esprit de la loi de 2005, répondant aux besoins des personnes déficientes cognitives et conçu de manière universelle.
- Un projet initié en 2012, réorienté en 2014, avec l'implication de jeunes designers grâce à un partenariat avec un établissement local : le lycée des Arènes
- Un partenariat constant avec les associations de personnes en situation de handicap

Les étapes

- Création de comités de suivi multidisciplinaires :
 - Le Comité scientifique garant de la pertinence des références historiques locales
 - Le Comité de suivi technique centré sur la qualité d'usage

- Novembre 2016 : validation des visuels pour les 38 stations de métro en Commission d'accessibilité SMTC
- du 15 au 30 Novembre 2016 : exposition « Dessine-moi une station » sur les allées François Mitterrand à Toulouse
- Prochaines étapes
 - Organisation du déploiement et de la mise en œuvre opérationnelle
 - Conception d'outils d'aide à l'utilisation des visuels

ERP métro : les commerces, les agences et les salles d'attentes

L'année 2016 a été consacrée à la réalisation des diagnostics (autodiagnostic réalisés en collaboration avec les locataires) sur l'ensemble des ERP de 5^{ème} catégorie du SMTC.

ERP 5 ^{ème} catégorie	Accessibles	% d'ERP 5 ^{ème} catégorie accessibles	Travaux prévus en 2017
10 Commerces *	7	70 %	3
8 Agences Tisséo	7	88 %	1
9 Salles d'attente **	7	78 %	2

* : 2 commerces fermés sur les 12 existant en sept 2015

** : 3 salles d'attente fermées sur les 12 existant en sept 2015

Les agences Tisséo et les salles d'attente

Les agences Tisséo répondent toutes aux règles d'accessibilité, à l'exception de l'agence provisoire de Balma Gramont installée dans un Algeco et qui nécessite l'intervention du personnel pour l'ouverture de la porte lors de l'accès d'une personne en fauteuil roulant.

Pour les salles d'attentes, certaines portes d'accès ne sont pas totalement conformes aux exigences d'accessibilité. Une refonte totale de ces salles d'attente est actuellement en réflexion.

Les boutiques de vente

Les boutiques de vente répondent aux règles d'accessibilité, à l'exception de la boulangerie de la station Arènes dont la porte n'est pas aux normes. Son remplacement est prévu en 2017.

Les établissements de vente des stations Jeanne d'Arc et Compans Caffarelli ont été mis en conformité dans le courant de l'année 2016.

Deux établissements présentent un déficit d'éclairage qu'il reste à modifier : Tsubaki à la station Jean-Jaurès et la boulangerie de la station Balma Gramont.



Programmation Ad'AP 2017

Les réalisations des opérations prévues en 2016 sont conformes au planning prévisionnel.

La répartition 2017 – 2018 des opérations prévues sur la première période de l'Ad'ap se répartissent comme suit :

Actions Ad'AP	Prévu 2016-2018 En k€	Réalisé 2016 En k€	Prévu 2017	Prévu 2018
Obstacles sur cheminements	36	interne		
Adaptation des portillons billettiques	455	455	-	-
Remplacement ascenseurs	1 153	86	1445	1590
Traitement escaliers fixes	500	0	250	250
Eclairage	300			
Avertisseur lumineux en façade de quai	36	36		
Visuels de reconnaissance des stations	100	0	100	
Signalisation des parois vitrées, bornes et poteaux	38	interne		
Bornes d'Appel d'Urgence (BAU)	0	-		
Parkings (P+R)	0	-		

Commentaires :

Le remplacement ascenseurs :

- Le montant initialement prévu de 1153 k€ s'élève désormais à 3121 k€. La réalisation des travaux a débuté en 2016 et sera répartie essentiellement sur les années 2017 et 2018.

Le traitement des escaliers fixes :

- 2016 a été consacré aux essais dans un premier temps, puis les intempéries ont empêché la réalisation sur cette année.
- La majorité des stations de la ligne B sera traitée en 2017, les stations de la ligne A restant à traiter le seront en 2018 lors des travaux Doca.

Obstacles sur cheminement et signalisation des parois vitrées, bornes et poteaux :

Ces opérations sont réalisées en interne :

- Obstacles sur cheminement :
 - 1/3 des poubelles à cerclage non conformes aux exigences d'accessibilité installées dans les stations de métro ont été remplacées à ce jour : celles de la rive droite de la Ligne A (50%) et les stations du centre-ville de la Ligne B (Com pans Caffarelli à Carmes soit 20%).
 - Le remplacement de l'ensemble de poubelles est prévu d'ici fin 2017
- signalisation des parois vitrées, bornes et poteaux :
 - le contraste sur les potelets des P+R Basso cambo et Jolimont a été mis en place lors de la réfection de ceux-ci dégradés sur MBC et JOL
 - la signalétique des parois vitrées (portes des salles d'attente sur gares bus des stations de métro) a été mise en conformité sur toutes les gares bus des stations.
